

L'ORDRE NOUVEAU

ORGANE DES SEMAINES SOCIALES
Prix: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

Un monde s'écroule, un ordre nouveau s'élabore. Il faut que les catholiques laissent mourir ce qui doit passer et qu'ils aident à créer ce qui mérite de vivre. — LES ÉVÊQUES DE FRANCE.

QUATRIÈME ANNÉE, No 13
Montréal, 5 avril 1940

Le suffrage féminin

Réflexions sur un problème d'actualité

par le R. P. Jean d'Auteuil RICHARD, S. J.

Le suffrage féminin n'engage immédiatement aucun principe de sociologie chrétienne. Tout le monde est d'accord là-dessus. Les catholiques peuvent donc opiner pour ou contre le vote des femmes et en discuter librement.

Voilà pourquoi on peut dresser des listes imposantes de grands noms catholiques, adversaires ou partisans du suffrage féminin, encore que dans ce dernier cas il s'agisse plus souvent d'attitudes de fait dictées par des circonstances déterminées et propres à un pays. C'est en particulier le cas de la France où beaucoup de personnalités catholiques voient dans le suffrage féminin un correctif qu'il importerait peut-être d'apporter à une vie politique, d'inspiration nettement maçonnique et antichrétienne, désastreuse pour les intérêts supérieurs de la nation. Espèce d'intervention *in extremis* de l'élément le plus sain de la population pour sauver une situation lamentable et somme toute anormale.

Dans le Québec, où, grâce à Dieu, les choses n'en sont pas là, est-il opportun d'accorder le vote aux femmes?

Voici quelques éléments de discussion... et peut-être d'une solution.



Supposons le vote des femmes inscrit dans notre législation. Plusieurs hypothèses se présentent alors à l'esprit.

Première hypothèse : la majorité des femmes du Québec, jusqu'à ce jour absorbées par des préoccupations plus spécifiquement féminines, se désintéressent de la politique et des questions économiques ou autres qui s'y rattachent et, fort intelligemment, ne tiennent pas à s'exprimer par le vote sur des questions qu'elles ignorent. (Telle serait sans doute la situation, si on en croit les nombreuses protestations d'associations féminines contre le suffrage féminin!)

— Mais alors, pourquoi inscrire dans nos lois une mesure qui laisse indifférentes les principales intéressées?

Deuxième hypothèse : les femmes votent, nombreuses; mais, aussi mal préparées que la majorité des hommes à l'exercice de leur droit, elles vont grossir la masse, hélas! déjà trop considérable des électeurs incapables de porter un jugement impartial et motivé sur les hommes et sur les questions soumises à leur appréciation.

— La chose publique (la *res publica* des Romains) en sera-t-elle mieux servie? Les députés auront-ils plus de compétence ou de caractère pour être élus par 40,000 voix plutôt que par 20,000? Il serait par trop naïf de croire que la femme, par sa présence dans la bataille électorale, puisse en assainir les mœurs; elle ne saurait qu'y perdre les siennes, sa dignité, le respect dont on l'entoure encore généralement.

Troisième hypothèse : les femmes, pour exercer consciencieusement leur droit de vote, veulent se mettre à la page : elles vont se réunir, lire, étudier.

— Fort bien, et nul ne mettra en doute les capacités intellectuelles de la femme pour le faire. Mais le problème est ailleurs. Où trouveront-elles le temps nécessaire, à moins de le soustraire à leurs occupations beaucoup plus importantes d'épouses et de mères de famille? (Le rôle essentiel de la femme dans une société saine est et demeurera toujours la maternité et l'éducation des enfants : les exceptions confirment la règle.) Le suffrage féminin deviendrait alors une mesure antisociale, car, on ne saurait trop le répéter, la famille est la cellule de la société, et tout ce qui contribue à affaiblir, à énerver la famille, est un attentat contre la société, contre la nation elle-même. Le cas de la France est tragique. Pour échapper à l'effondrement par le dedans, elle a enfin compris — même son gouvernement l'a réalisé! — qu'il lui fallait à tout prix sauver la famille française par des mesures appropriées : allocations familiales, primes aux mères restant au foyer, allègement d'impôts, etc. Le Code de la famille, publié en juillet dernier, innove audacieusement en ce sens, mais on y chercherait en vain le suffrage féminin!

Sans doute, la question du suffrage féminin est-elle libre, mais à scruter le problème, il semble bien que son exercice doive, à échéance plus ou moins longue, du moins dans l'état de demi-déchristianisation de notre société moderne, jouer contre la famille.

Constatation digne de remarque : dans tous les pays, les groupes sociaux qui appuient à fond l'égalité politique de la femme et de l'homme, avec ses corollaires indispensables du suffrage féminin et de la libre accession aux carrières politiques, — partisans du libéralisme doctrinal, socialistes et communistes, — ont toujours fait preuve d'une incompréhension totale du problème capital de la famille. Ils ne connaissent que les individus. En ignorant la famille — quand ils ne l'attaquent pas — ils la détruisent; et en détruisant la famille, ils minent la société elle-même. Mauvaise compagnie!



Un des sociologues européens les plus éminents, M. Gonzague de Reynold, professeur à l'Université de Fribourg, dans une étude pénétrante¹ sur la crise d'âme que traverse actuellement son pays (tous nos pays en sont là), assigne à la femme suisse dans la tâche de rénovation nationale qui s'impose un rôle capital. Lisons plutôt : « Nous sommes donc dans une impasse. Sur qui compter pour nous en sortir? Sur les hommes? Ils nous y ont menés et ils s'y disputent au fond. Sur la jeunesse? Elle est désorientée et d'ailleurs, en bons pédagogues, nous faisons tout pour l'empêcher de se sentir majeure; enfin elle est trop peu nombreuse, hélas! Je ne vois guère que les femmes pour nous y aider. »

Comment le feront-elles? Leur premier devoir, dit M. de Reynold, c'est... d'être femmes! D'apporter à la société ce qu'elles seules peuvent lui donner, précisément parce qu'elles sont femmes : de la beauté, de la variété, de l'élégance, de la joie. « Ce n'est pas être frivole que d'ajouter une grande importance morale à la féminité. »

(Suite à la page 4)

1. Dans une lettre ouverte parue dans « le Devoir » (3 avril 1940, p. 5) à propos du suffrage féminin, je relève cette phrase : « La femme de la ville, pas plus que celle de la campagne, n'a le temps de s'occuper sérieusement de politique. Alors nous faudra-t-il aller grossir le nombre des imbéciles qui votent pour le bon plaisir de faire une croix, ou pour faire comme leur voisin? Laissons donc plutôt à nos hommes la défense de nos libertés et de nos droits. »

2. « Conscience de la Suisse », Billets à ces messieurs de Berne, Lausanne, 1938. Cf. « Devoirs nationaux de la femme suisse », pp. 250-261. C'est nous qui soulignons certains passages.

Formation sociale des religieuses

Un congrès de religieuses enseignantes eut lieu récemment à Rome. S. Em. le cardinal Pizzardo, qui en présida la plupart des séances, insista dans son discours d'ouverture sur les qualités que devaient posséder les éducatrices et les moyens de les leur faire acquérir. Après avoir parlé de la formation religieuse et spirituelle, Son Eminence ajouta qu'il fallait encore « assurer aux religieuses une connaissance suffisante des questions actuelles, notamment de la doctrine sociale de l'Eglise ». Cette haute directive, si conforme aux besoins de notre époque, même au Canada, est des plus précieuses. Il est à souhaiter qu'elle soit suivie.

LA CAMPAGNE DE CHARITÉ

C'est du 8 au 17 avril qu'a lieu cette année la Campagne de la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises de Montréal. L'objectif est de \$441,500.00. Un peu plus élevé que l'an dernier, il ne répond pas encore cependant aux besoins les plus pressants des oeuvres. Qu'on donne donc généreusement aux dévoués sollicitateurs, qu'on se fasse même si c'est

possible — dans sa paroisse ou son milieu professionnel — leur auxiliaire empressé. C'est Notre-Seigneur lui-même qu'on secourt en soulageant les pauvres et les malades; c'est la société qu'on protège en adoucissant ses misères et ses aigreurs; c'est sa propre nationalité qu'on aide en soutenant ses oeuvres et en réconfortant ses membres.

Concours intercollégial

Le concours sur le corporatisme, ouvert aux maisons d'enseignement secondaire, est terminé. La plupart des collèves y ont participé. Trente-six travaux nous sont parvenus. Le préfet des études d'une de ces maisons nous écrit : « Ce que valent ces travaux, à votre jury de le dire. Mais il me plaît de vous faire savoir que je n'ai pas souvenance qu'un concours ait déjà provoqué un effort aussi unanime dans nos deux classes de philosophie. » Nous espérons pouvoir faire connaître bientôt le verdict final.

« La pensée sociale de S. S. Pie XII »¹

Un livre du R. P. Albert Muller, S. J.

Titre présomptueux à première lecture! Surtout si l'on songe que le volume parut quelques semaines après l'élection du Pape actuel.

L'auteur se justifie. S. S. Pie XII n'a pas manqué d'occasions de manifester « sa pensée sociale » avant d'être élevé au souverain pontificat. De la correspondance du cardinal Pacelli, de ses allocutions et de ses discours comme nonce du Saint-Siège en Allemagne (1917-1929), comme secrétaire d'Etat et légat pontifical, le P. Muller a tiré la pensée sociale de S. S. Pie XII dans l'ordre civil, l'ordre social et l'ordre international.

Le volume du P. Muller ne contient pas de commentaire des conceptions sociales du nouveau Pontife; c'est une anthologie, un recueil de textes et de déclarations, sans plus.

Nous nous contentons de rapporter ici quelques lignes des plus caractéristiques extraites du chapitre « Ordre social ».

Les progrès techniques doivent servir au perfectionnement moral et spirituel des individus... « Puisse ce prodigieux réveil du progrès humain être éclairé et porté par la noble lumière de la vérité, par un courageux effort de redressement spirituel et moral, un sentiment profond de justice et de charité, principes d'union et sources d'ordre et de prospérité. » (Berlin, souhaits qu'en sa qualité de doyen du corps diplomatique Mgr Pacelli adressait, le 1^{er} janvier 1928, à Berlin, au président Hindenburg.)

Les efforts purement humains (les erreurs modernes du libéralisme ploutocratique, du communisme et de l'athéisme le montrent bien), si bien intentionnés soient-ils, seront toujours impuissants à nous rendre « cette paix que le monde ne saurait donner... » « Tant que ceux qui se trouvent de part et d'autre dans le conflit n'auront pas le coeur tout pénétré de l'esprit de Bethléem, de l'exemple de Nazareth, de la doctrine du ser-

mon sur la montagne, du « Misereor super turbam », tous les statuts officiels, tous les arbitrages humains demeureront voués à l'impuissance, au grand risque d'aboutir, un jour ou l'autre, à la taillite de leurs promesses. » (Budapest, mai 1938.)

L'Eglise seule possède la formule intégrale et pleinement efficace de la pacification sociale... « La conception catholique attend de l'ouvrier qu'il s'acquiesse honnêtement et consciencieusement des devoirs de son état; elle confère à son travail chrétiennement accompli l'éminente dignité d'une profession imposée par Dieu et consacrée à son service. Et c'est précisément là pourquoi on ne saurait, sans trahir en sa substance même la pensée chrétienne, ravalier l'ouvrier — un frère pourtant — au niveau de l'esclave, en faire un simple objet de l'économie. C'est pourquoi encore on est fondé à réclamer que l'économie, conformément à la fin morale qui lui est assignée, se mette au service de tous les membres de la société, et fournisse à chacun les moyens de mener une existence honnête et de jouir d'un modeste bien-être en sa propre demeure, à son propre foyer... » (Dortmund, 4 septembre 1927.)

Le seul fondement solide de la vraie doctrine sociale est la foi catholique : « ... Notre force capitale, que rien ne peut suppléer, tient dans nos convictions chrétiennes, dans notre foi catholique. Celle-ci est l'unique et solide fondement des sûrs principes sociaux déduits de la vérité religieuse et d'un dévouement social sincère et prêt à tous les sacrifices... » (Berlin, 12 août 1928.)

A cette oeuvre de régénération sociale, tous les catholiques doivent apporter leur loyale contribution, en toute vérité, justice et charité.

En vérité! Par la diffusion de la doctrine sociale chrétienne à laquelle ils auront tout d'abord à s'initier eux-mêmes, chacun dans une mesure proportionnée à son état et à ses responsa-

(Suite à la page 4)

1. « La Pensée sociale de S. S. Pie XII », par le R. P. Albert Muller, S. J. Spes. Paris, 1939, 96 pages. 6 francs

L'ORGANISATION

Expression concrète et



R. P. Jean d'H

Depuis l'ouverture des hostilités en septembre dernier, on parle plus que jamais, dans les milieux industriels et ouvriers, de la nécessité primordiale d'assurer à l'intérieur la *paix sociale*. Sans elle, une nation ne saurait fournir l'effort soutenu et puissant qu'exige une entreprise aussi redoutable que la conduite d'une guerre moderne. Mais qu'est-ce que la *paix sociale*? Saint Augustin et très près de nous S. S. Pie XII nous répondent: *C'est cette pure et sereine tranquillité de l'ordre.*

La véritable paix ne peut exister que dans l'ordre, pas n'importe lequel, comme par exemple l'ordre qui règne aujourd'hui en Pologne conquise, mais l'ordre qui naît de la justice et de la charité, de la justice qui donne à chacun ce qui lui revient, de la charité qui tempère par sa suavité les rigueurs de la justice ou corrige ses inévitables déficiences.

D'après cette précieuse indication, la *paix sociale*, c'est donc l'état d'une société où, au lieu de la lutte désastreuse des individus entre eux comme celle des classes entre elles, conséquence inévitable de la première, existe une juste et loyale émulation dans la poursuite d'intérêts, distincts sans doute, mais pas nécessairement opposés. La *paix sociale*, c'est l'état d'une société où les individus et les classes entendent la voix pressante du bien commun les exhortant à étouffer leurs instincts mauvais d'ambition, de rapacité, de lucre, causes principales du désordre, donc de la guerre sociale. La *paix sociale*, c'est l'état d'une société où les individus et les classes savent consentir de part et d'autre les concessions indispensables, transformant la lutte en une entraide constructive, qui, tout en concourant merveilleusement au progrès civilisateur de la collectivité entière, permet à chaque individu de s'assurer ici-bas un maximum de bonheur et de s'acheminer plus sûrement vers sa destinée éternelle.

Mais, puisqu'elle doit organiser les relations entre des hommes de chair et d'os, profondément engagés par leur nature même dans le temporel et le charnel, la *paix sociale* doit s'incarner dans un système visible, concret, à la fois corporel et spirituel, corporel par des cadres, spirituel par un esprit qui les fera se mouvoir au rythme de la vie.

Ce système existe-t-il? Pour les lecteurs de *l'Ordre nouveau*, qu'intéressent profondément les grands courants sociaux du monde contemporain et en particulier la doctrine sociale de l'Eglise, je n'ai pas à nommer ce système: il s'agit bien du *corporatisme*, dont S. S. Pie XI, parlant avec sa souveraine autorité, disait que lui seul pouvait ramener la santé à notre société malade, agonisante.

Reconnaissons d'abord sans fausse honte que le système souffre d'un grave défaut: celui de se présenter devant le public sous une étiquette bien peu élégante, tels ces noms de baptême d'ailleurs tout à fait vénérables dont nos grands-parents se plaiaient à gratifier leurs enfants. *Corporatisme*, quelle lourdeur! Mais voici qui est plus grave. Cet *isme*

final le rend suspect en des milieux trop nombreux, et jusque chez des catholiques. On prétend y découvrir des liens de parenté avec tous ces *ismes* qui nous empoisonnent: communisme, étatsisme, nazisme, fascisme... Avec ce dernier surtout: *corporatisme*, *fascisme*, cousins germains, disent les uns; plutôt des frères, affirment les autres. Des frères jumeaux, reprennent les plus catégoriques.

Nous ne nous arrêtons pas à discuter ici cette grave accusation. Il suffit de lire attentivement l'encyclique *Quadragesimo anno*, où S. S. Pie XI a magistralement exposé la réforme que nous préconisons, pour y découvrir le vrai visage du corporatisme. Ce visage, hâtons-nous de le dire, a une physionomie parfaitement originale et c'est en vain qu'on y chercherait une trace de la croix gammée ou des faisceaux romains.

La société: organisme vivant

Ces remarques désobligeantes passées sur le compte du mot *corporatisme*, je m'empresse de me rallier à lui entièrement, car il exprime, me semble-t-il, aussi parfaitement que possible la *richesse et l'originalité du système*.

Et, en effet, n'est-il pas courant de parler de la société comme d'un corps vivant, de dire d'elle, comme d'une personne, qu'elle se porte bien ou qu'elle est malade? Eh bien! le *corporatisme*, c'est tout simplement le système social qui considère la société comme un organisme humain et la traite en conséquence.

Et ce n'est que cela, me dira-t-on? Oui, mais c'est énorme, véritablement révolutionnaire, au meilleur sens du mot, puisque cela nous fait redécouvrir une conception sociale égarée depuis longtemps et dont l'absence explique pour une très large part le malaise actuel.

Ce n'est pas par une vulgaire fiction littéraire que nous comparons la société à un organisme vivant. Cette ressemblance s'appuie sur des constatations de nature. Un tas de pierre ou de charbon, les arbres d'un parc ou les fleurs d'un jardin, peuvent bien constituer une collection, pas un organisme.

Il en va tout autrement de la société. Une origine commune, malgré son éloignement dans le temps et le morcellement du genre humain au cours des âges en races et en nations, a inscrit dans la chair même de tous les hommes des liens de frater-

1. Un exemple éminent de cette lamentable confusion nous était donné récemment. Le 8 mars dernier, la Chambre de commerce des Jeunes de Montréal recevait M. Henry Laureys, ancien directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, qui vient d'être nommé haut commissaire du Canada auprès du gouvernement de l'Afrique du Sud. Voici quelques paroles que la presse du lendemain attribuait au conférencier: « La folie de la spéculation a déclenché la catastrophe de 1929. Un grand état créancier du monde par un contrôle indu a provoqué la stagnation du commerce international. Premier mal. PUIS LES IDEES NOUVELLES ET FAUSSES ONT VU LE JOUR: FASCISME, NATIONALISME OUTRANCIER, CORPORATISME, CREDIT SOCIAL, Y COMPRIS LA HAINE DU CAPITALISME, ONT TOUR A TOUR AMENE LES PEUPLES A LA GRANDE DESOLATION ECONOMIQUE. » (C'est nous qui soulignons. Et le communisme?!) — Le corporatisme, idée nouvelle, idée fausse. Et voilà!

Les habitations à bon marché en France

Le dernier rapport officiel

La publication au *Journal officiel* de France du dernier rapport sur les habitations à bon marché nous permet d'apporter des précisions et de mettre à date l'article que nous avons consacré au problème du logement en France dans le numéro spécial de *l'Ordre nouveau* du 5 mars 1940.

Nous résumons ce document à l'intention de nos lecteurs d'après l'analyse qu'en ont faite les *Dossiers de l'Action Populaire* de Paris dans leur livraison du 10 février dernier¹.

L'effort financier

La lutte contre le taudis par la multiplication d'habitations à bon marché se poursuit en France, mais quelque peu au ralenti à cause de la crise mondiale et de la raréfaction des crédits due à la perspective d'une guerre imminente.

L'année 1939. — Le montant total des avances mises à la disposition du crédit immobilier se chiffre à 200 millions de francs². C'est peu en regard des crédits correspondants qui, de 1928 à 1932, oscillèrent entre 1 et 3 milliards (mise en application de la Loi Loucheur), et, de 1934 à 1939, malgré une baisse notable, ne tombèrent jamais en dessous de 400 millions.

Détail intéressant: les rentrées au titre de remboursement d'avances atteignaient 500 millions environ, de telle sorte que le budget de l'Etat recevait plus des sociétés publiques d'habitations à bon marché qu'il ne leur accordait.

Pour avoir l'estimé exact de l'effort de l'Etat, il faut ajouter, aux chiffres des crédits alloués, une somme de 11 millions d'immunités fiscales.

1. « Les Habitations à bon marché. Où en est-on? », par Paul Durand, pp. 169-176.

2. Pendant l'année en question — 1938 — le franc valait environ 2,7 cents, soit 38 francs au dollar.

L'effort global. — Depuis une dizaine d'années, les sommes consacrées en France à l'oeuvre du logement salubre s'élèvent, en comptant l'effort de cette dernière année, à plus de 6 milliards de prêts. Les Offices publics en ont obtenu environ les deux tiers, le dernier tiers étant remis à des sociétés anonymes.

Il faut encore ajouter l'apport des Caisses d'épargne, soit 131 millions, et l'appui non moins remarquable des sociétés de bienfaisance de certaines grandes villes, et des départements et des communes.

Organismes en fonctionnement

Les cadres n'ont guère changé, malgré la diminution de l'activité constructive. Au 1^{er} mai 1939, on comptait:

1,577 organismes spécialisés dans la construction d'habitations à bon marché;
295 Offices publics;
294 sociétés de crédit immobilier.

Enfin, l'initiative privée continue de servir la même cause par l'intermédiaire de 988 sociétés, dont 435 coopératives.

Les Offices publics

Donnons quelques exemples de l'activité des Offices publics. Celui de la Seine compte 53,200 habitants dans ses immeubles. Des 14,015 habitations qu'il gère, 2,359 sont des maisons individuelles. Le programme de construction en cours comporte 2,110 habitations de même nature. L'Office exploite en plus 2,241 logements améliorés. Plusieurs centaines de maisons sont en chantier dans diverses localités du département.

La situation sanitaire est excellente. La moyenne de la mortalité générale est de 5,5 pour 1,000 seulement, mais la natalité n'y dépasse pas 11,6 pour 1,000.

L'Office de la ville de Paris loge 115,000 habitants.

(Suite à la page 3)

nité à l'égard d'un commun Créateur et Père. Des conditions de vie substantiellement les mêmes, dont la trame se compose, avec des variantes infinies, des mêmes joies et des mêmes peines, enfin une destinée commune éternelle, voilà qui multiplie ces liens de fraternité humaine qui donnent à la société sa cohésion essentielle, soit qu'on la considère dans son ensemble ou dans les limites d'une nation. (Nous n'avons rien à dire ici des liens autrement plus forts que nous fait connaître la Révélation chrétienne, liens de l'adoption divine par la grâce sanctifiante et de la fraternité de tous les hommes dans le Christ-Jésus: c'est toute l'ineffable beauté du Corps Mystique¹.)

Or, des frères, j'imagine, sont faits pour s'entendre, et non pas pour s'entre-déchirer; pour travailler en équipe à une tâche commune, qui d'ailleurs profite à tous, et non pas pour se battre en bataille rangée.

De cette constatation fondamentale, on voit s'épanouir comme une nécessité de nature l'idée de *collaboration*. Voilà une redécouverte dans un monde auquel le marxisme et le socialisme inoculent à jet continu depuis près d'un siècle le soi-disant dogme de la *lutte des classes*.

Mais ce n'est pas tout. Outre cette communauté de nature, je vois naître entre les hommes d'innombrables liens, de voisinage, de travail, de goûts et d'aptitudes professionnelles... Il en résulte une surabondance de groupements et d'organisations qui sont, dans l'organisme social, la contre-partie des membres dans le corps humain. De plus en plus nous voyons le bien-fondé de notre assertion: dans un sens très vrai et très profond la *société apparaît comme un corps, comme un organisme vivant*.

Aussi n'est-il pas surprenant de voir les plus graves philosophes et les sociologues les plus avertis, tel un saint Thomas ou un Pie XI, dans *Quadragesimo anno*, comparer sans cesse la société au corps humain et tirer de là des enseignements inappréciables pour sa bonne organisation². Cela nous permet de définir dans toute son ampleur le *problème social*: il se ramène à celui d'organiser la société aussi parfaitement que possible d'après les principes qui assurent au corps en santé son harmonieux et complet fonctionnement.

Eh bien! regardons le corps humain. Que faut-il admirer le plus de la *complexité* extrême de son organisation intime ou de l'*unité* admirable en laquelle elle se résout?

L'exemple du corps humain: diversité dans l'unité

Sa diversité! Le corps humain est doué d'une multiplicité quasi illimitée de membres et d'organes, ayant chacun leur physionomie, leur rôle particulier à jouer et une façon propre de le jouer. Quelle n'est pas l'admiration des élèves quand le professeur de biologie démonte sous leurs yeux l'homme mécanique et qu'ils commencent à pénétrer plus avant l'infinie complexité du corps humain.

L'oeil est une merveille, l'oreille aussi. Ils sont l'un et l'autre parfaitement équipés pour leurs tâches respectives très dissemblables, et ils s'en acquittent l'un et l'autre d'une façon tout à fait originale. Ils jouissent de leur *autonomie*. Le mot est à retenir, et encore plus le phénomène qu'il exprime. Cette *autonomie* des divers membres de l'organisme humain, nous devons la retrouver dans les éléments divers qui constituent une société humaine en santé.

Mais le regard ne s'attarde pas longtemps à admirer cette étonnante diversité de l'organisme humain, sans être aussitôt captivé par le spectacle de son *unité merveilleuse*. Ces organes si nombreux et complexes, voici que nous les voyons mettre au service du bien-être général du corps entier leurs activités *spécialisées*. Quel plus bel exemple de collaboration. Les cinq doigts de la main sont bien distincts les uns des autres, le pouce et l'index pourraient même passer pour opposés, mais par le truchement de ce merveilleux agent de liaison qu'est la paume de la main, voyez-les collaborer pour saisir par exemple le volant de la voiture, pour cueillir une fleur ou porter à la bouche les aliments. Si la

1. Cette loi fondamentale de la solidarité humaine est le thème de S. S. Pie XII: « Summi Pontificatus ».

2. H. Spencer, dans son « Introduction à la science sociale », écrit une page sur le caractère « biologique » de la société qui mérite d'être citée: « Quand on se sert d'une métaphore pour exprimer une similitude réelle, on donne à penser que cette similitude n'est qu'imaginaire; on obscurcit ainsi la perception d'une connexion intrinsèque. C'est ce qui arrive pour les expressions « corps politique », « organisation sociale », etc., qui assimilent tacitement une société à un être vivant: on les prend pour des expressions ayant leur raison d'être, mais ne correspondant pas à la réalité et tendant plutôt à entretenir une fiction. Pourtant, les métaphores sont ici plus que des métaphores, dans le sens ordinaire du mot. Ce sont des façons de parler où se fait jour une vérité d'abord obscurément perçue, mais qui s'éclaircit à mesure qu'on examine de plus près les termes qu'elle compare. Il y a analogie réelle entre l'organisme individuel et l'organisme social; cela devient incontestable dès que l'on a reconnu que tous deux sont également soumis à certaines nécessités qui en déterminent la structure. »

CORPORATIVE

Technique de la paix sociale

HARD, S. J.



main a pu accomplir sa tâche, c'est qu'elle était reliée au bras, lequel à son tour s'emboîtait solidement dans le tronç à l'épaule.

Cette harmonie de l'être, résultat du merveilleux agencement des membres reliés organiquement les uns aux autres, rend possible l'harmonie non moins admirable de l'action. Il faut pour cela un principe de coordination extrêmement vigilant, au courant des besoins généraux de l'organisme, capable d'orienter à son mieux-être toutes les activités particulières. C'est le cerveau. Son rôle est à la fois limité et absolu. Absolu, puisque c'est lui qui porte en dernier ressort la tâche et la responsabilité d'harmoniser cette complexe activité. Limité, puisque respectant l'autonomie de chaque organe, il laisse accomplir à chacun sa tâche propre. Le cerveau ne voit ni n'entend; d'autre part, l'oeil et l'oreille n'échappent pas à la haute surveillance du cerveau.

Notre jeune artiste André Mathieu est au piano : le corps obéissant à un commandement secret est légèrement tendu en avant, les yeux dirigent les doigts rapides qui courent sur les « touches blanches » et sur les « touches noires », l'oreille est au guet, le pied obéissant à un rythme particulier appuie sur la pédale inlassablement. Caché, mais omniprésent, le cerveau coordonne cette multiple et complexe activité des yeux, des oreilles, des deux mains avec leurs cinq doigts chacun, du pied, de tout le corps, et de cette souple, mystérieuse et insaisissable collaboration, jaillit le chef-d'oeuvre : les Vagues, les Mouettes, les Abeilles, selon la décision du cerveau, et les auditeurs ravis n'auront qu'à applaudir longuement notre petit artiste.

La société moderne : « une poussière d'individus »

Je ne m'excuse pas de cette description prolongée du corps humain et des divers organes qui le composent comme des résultats étonnants auxquels peut aboutir leur collaboration organique. Ce n'est pas un hors-d'oeuvre : je vous ai tout simplement décrit la société idéale, telle qu'elle devrait exister, telle qu'elle existerait en régime corporatif, telle qu'elle n'existe pas aujourd'hui, bien sûr.

Notre société moderne, telle qu'elle se présente à nos yeux, nous offre le spectacle d'une diversité et d'une multiplicité d'organes, d'autant plus poussées que notre civilisation, — au sens matériel du mot, s'entend, — est plus évoluée. Nous voyons les hommes occupés aux tâches les plus diverses dont toutes paraissent plus ou moins indispensables : agriculteurs, électriciens, avocats, sténographes, imprimeurs, fonctionnaires, ouvrières du textile, professeurs, dentistes, mécaniciens de locomotive, vendeurs de journaux, banquiers, chauffeurs de taxis, etc.

Cette diversité fait précisément la richesse de notre société, richesse qui se manifeste dans la multitude des services et des marchandises offerts au public.

Pourquoi faut-il qu'à cette diversité dans la production corresponde tant de misère, de pauvreté ?

C'est qu'à notre société moderne il manque cette unité organique, cet équilibre admirable, dont nous admirions à l'instant les bienfaits irremplaçables dans l'organisme humain. Tout le mal vient de là.

Il fut un temps où la société jouissait de ces deux qualités essentielles à son harmonieux fonctionnement : la diversité dans l'unité. C'était au moyen âge. La baisse progressive de l'esprit chrétien amena une hausse correspondante de l'égoïsme, — le fameux baromètre de Donoso Cortés ! — rendant de jour en jour plus difficile le fonctionnement harmonieux de l'organisme social. A la fin du XVIII^e siècle, la société était malade à en mourir; des abus indiscutables s'étaient généralisés; les cadres ne s'ajustaient plus sur les conditions nouvelles d'un monde en voie d'industrialisation. Il fallait faire quelque chose.

Or il y a deux façons de mettre fin à une maladie : la guérir... ou assommer le malade. Les pseudo-sociologues du temps, — Jean-Jacques Rousseau est le grand chef de file, — choisirent cette deuxième méthode. Ainsi, en France, le coup de massue porté au vieil ordre social par les lois révolutionnaires de mars et juin 1791, dites lois Le Chapelier, fut si terrible qu'il en fut écrasé, littéralement pulvérisé.

D'un coup on abattait tous les groupements professionnels; le droit d'association lui-même était supprimé. Pour reprendre une expression classique et tout à fait exacte, il n'y avait plus en face d'un Etat, faible par définition, qu'une « poussière d'individus », projetés dans la vie sous le signe de la plus entière liberté, avec une seule consigne... sociale : la poursuite acharnée de l'intérêt personnel, d'où

sortirait en définitive, affirmaient les théoriciens, le maximum de bonheur pour la collectivité.

Les individus, dégagés de toute responsabilité vis-à-vis du bien commun, s'adonnèrent, avec la complicité des mauvais instincts, à cette poursuite farouche de leurs intérêts propres. Le dogme de l'égalité de tous les hommes valant ce que l'on sait, les plus intelligents, les plus forts et... les moins scrupuleux eurent vite fait de devancer les autres, faibles, isolés, sans défense. Il en est résulté ce que l'on a pu justement appeler l'esclavage industriel du XIX^e et du XX^e siècle, avec ses lamentables conséquences, sociales et morales.

Les excès mêmes provoquèrent, par réaction, la reconquête progressive du droit d'association. Mais tant du côté des bénéficiaires du régime que de celui de ses victimes, les groupements se firent d'après les mêmes principes individualistes. L'égoïsme était tout simplement amplifié aux proportions d'un égoïsme collectif : on débouchait dans la lutte de classe. On vit alors les organisations ouvrières partir à la course vers de meilleurs salaires, — ce qui est parfaitement légitime et souhaitable, — mais sans tenir compte d'aucun considérant d'intérêt général, — ce qui est désastreux : répercussions sur l'industrie elle-même, sur l'agriculture, sur le commerce extérieur de la nation, etc. D'autre part, on put observer le même phénomène chez le patronat coalisé et dans les bureaux de direction des grosses compagnies. L'individualisme avait mené en ligne droite au *trustisme*, la plaie de notre société moderne. C'est S. S. Pie XI qui, faisant allusion au pouvoir discrétionnaire de certaines personnalités financières, écrivait cette phrase d'un réalisme poignant : « Ils distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que sans leur consentement nul ne peut plus respirer¹. »

Notre société moderne nous apparaît donc comme un organisme, peut-être, mais un organisme difforme, comme on en montre parfois dans les foires, avec certains organes indûment développés et d'autres plus ou moins hypertrophiés. La tête est trop lourde, et le corps qui la porte trop faible : notre société en meurt.

La mission du corporatisme

Le corporatisme, — et voilà pourquoi il est doctrine de salut, — veut et peut redonner au corps social son harmonie, en redonnant à chaque groupement son importance réelle;

il veut et peut redonner au corps social sa cohésion, en intégrant et d'une façon organique les membres les uns aux autres;

1. « Quadragesimo anno », n. 114.

il veut et peut retrouver la coordination intelligente des efforts individuels pour les mettre au service du bien commun, tout en respectant l'autonomie des organes par lesquels ils s'expriment.

Est-ce là un idéal irréalisable ?

Aucunement. L'idée corporative est en marche dans le monde entier. Parfois, sous la pression des nécessités économiques ou d'idéologies politiques, elle dévie et même s'égare. On connaît les mises en garde prudentes de S. S. Pie XI contre certaines manifestations du corporatisme italien¹. Ces déviations elles-mêmes sont à leur façon des témoignages rendus à la nécessité absolue de s'éloigner de l'individualisme contemporain pour marcher vers des formes de société plus organiques.

Les pays démocratiques eux-mêmes n'échappent pas à cette poussée de la vie. De plus en plus nombreuses sont les manifestations d'ordre corporatif en Angleterre, en France, en Belgique, en Suisse, aux Etats-Unis, etc.

Ici même au Canada, il est indubitable que nos syndicats ouvriers ont déjà commencé de mettre de l'ordre dans l'anarchie économique. La convention collective de travail organise une collaboration de plus en plus stable dans l'industrie. Enfin, les comités paritaires, institués en vertu de la fameuse loi d'avril 1934 sur l'extension juridique des conventions collectives de travail, sont des organismes précoporatifs extrêmement intéressants, qui laissent entrevoir comment une industrie ou une profession finira par s'organiser en véritable corporation, dotée des pouvoirs nécessaires à la réglementation de sa vie propre. D'ailleurs, des corporations plus ou moins parfaitement constituées, il en existe déjà plusieurs dans notre province : le Barreau, le Collège des Médecins, la Chambre des Notaires, etc.

Conclusion

C'est ce mouvement qu'il s'agit d'accentuer. Hâter la formation des corporations. Hâter leur rapprochement organique par des conseils intercorporatifs tout comme nous avons vu les membres du corps humain s'emboîter harmonieusement les uns dans les autres. Quand enfin une chambre corporative, tel le cerveau qui coordonne les activités spécialisées du corps humain, viendra, tout en respectant parfaitement chaque corporation, veiller au bien commun et diriger l'économie entière au service de l'intérêt général, l'organisme social aura alors été pleinement rénové, assurant aussi parfaitement qu'il est possible ici-bas le bonheur temporel et spirituel du peuple. Quelle plus belle tâche des chrétiens pourraient-ils se donner !

Le corporatisme est essentiellement un système économique-social. De sa nature, il prescinda du politique. Comment en fait devra-t-il s'intégrer dans la vie politique de la nation, c'est un tout autre problème. Nous y reviendrons.

1. « Quadragesimo anno », nn. 103-106.

Les habitations à bon marché en France

(Suite de la deuxième page)

Comme Office de province, signalons celui de Clermont-Ferrand qui a édifié une cité-jardin de 38 maisons individuelles, deux autres de 126 et de 225, une « cité universitaire » comptant 95 chambres. Au total, 2,250 personnes sont logées.

L'Office public de Limoges administre six groupes de maisons ouvrières avec 1,254 logements occupés par plus de 5,000 personnes, etc., etc.

Les Offices publics ont dû abandonner en grande partie leurs programmes de construction par suite des circonstances économiques défavorables créées par la tension internationale.

Aussi le rapporteur, M. Georges Rissler, se voyait-il obligé de conclure le chapitre des projets à l'étude par les paroles suivantes : « Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur l'activité des Offices; ils sont peu satisfaisants sans que cette situation soit en quoi que ce soit imputable aux organismes, toujours prêts à travailler à l'amélioration si indispensable de l'habitation populaire. »

Initiatives privées

Le rapport note, comme il fallait s'y attendre, une diminution de l'activité des organismes privés, due aux mêmes causes.

Au congrès de juin 1938, à Marseille, de l'Union nationale des fédérations d'organismes d'habitation à bon marché, on a signalé la hausse continue des prix des matériaux et des salaires; on a réclamé en conséquence le relèvement proportionné des prêts et des prix de construction tant il devient quasi impossible, en demeurant dans la gamme légale, de construire des habitations à bon marché. De cette situation, il résulte des ententes occultes entre entrepreneurs et futurs propriétaires qui se terminent trop souvent dans la faillite ou l'escroquerie.

Les diverses fédérations de sociétés privées ont exprimé les difficultés sérieuses auxquelles les so-

ciétés adhérentes ont à faire face par suite de la situation économique. Ainsi l'Union des sociétés de crédit immobilier qui groupe 255 sociétés signale qu'une trentaine ont dû suspendre leurs opérations.

Plusieurs fondations ont pu poursuivre leurs programmes de construction, mais la plupart éprouvent des difficultés considérables par suite des hausses de toutes sortes. Ainsi la fondation Lebaudy, à Paris, a construit un nouvel immeuble rue Jeanne-d'Arc, mais les dépenses ont dépassé de 60% le montant du devis établi en 1936.

Familles nombreuses

« Chemin faisant, il a été noté l'effort particulier de tel Office ou de telle Société en faveur des familles nombreuses. Cet effort a tendance à se généraliser d'autant que le garde des Sceaux a rappelé aux parquets qu'un droit de priorité devait être reconnu dans les habitations à bon marché au bénéfice des familles avec enfants et que les magistrats se devaient d'aider à la sortie des appartements spacieux des vieux ménages sans enfants.

Conclusion

Le problème du logement en France, malgré les efforts fournis par la nation depuis quinze ans surtout, était loin, à la veille de la guerre, d'avoir trouvé une solution satisfaisante.

Les perspectives de conflit, comme le rapport le signale à plusieurs reprises, au cours de l'année 1938, avaient provoqué un recul général dans l'activité constructive.

La guerre qui s'annonçait est maintenant la réalité. On devine ses conséquences lamentables et inévitables au point de vue du progrès social en matière de logement.

J. d'A. R.

Jardins de loisirs ou de guerre

Une autre histoire de Ford

Le printemps commence à pointer. Printemps de guerre. Occasion comme jamais de créer, de multiplier les jardins ouvriers. Avec un peu d'aide pour démarrer et de la bonne volonté, beaucoup de familles ouvrières pourraient cultiver à la périphérie de nos villes de petits lopins de terre. Des légumes frais sur la table pendant quelques mois, sans avoir à ouvrir la bourse : c'est appréciable pour les santés... et pour le budget familial, souvent bien maigre devant un coût de la vie à la hausse continue, par suite de la guerre. Nous empruntons à l'Action paroissiale d'avril cet article bien propre à stimuler l'oeuvre des jardins ouvriers :

Montréal et d'autres villes connaissent les jardins ouvriers qui occupent sainement les loisirs et rapportent de jolies provisions de légumes. L'été dernier, pour la première fois, la rue Sherbrooke arborait en affiche les Jardins ouvriers du quartier Préfontaine, qui se renouvelleront, se tripletront et se propageront dans d'autres quartiers, — n'est-ce pas, messieurs les échevins?...

Cela vaut mieux que la politique et les aumônes, que les secours et les critiques. Les associations charitables pourraient systématiser l'oeuvre. Les Ligues du Sacré-Coeur y feraient un travail de Bon Samaritain et d'éducateurs d'après l'école. Cela permettrait d'être guérisseur de la misère humaine, encore plus que vengeur de l'autorité divine; de faire beaucoup de bien en réprimant d'avance beaucoup de mal, et de bâtir des hommes. Tout le monde en serait heureux, surtout les organisateurs. Car, selon le mot fameux, rien ne fait plus de bien que de faire le bien.

Une belle initiative du bon vieux Ford devrait trouver des imitateurs dans nos villes à familles nombreuses et à lots vacants de bon sol à jardins.

Pour ne pas laisser tourner au mal les jeunes de 16 à 18 ans, Ford a établi sur 350 acres de terre le camp de la Légion, où 67 adolescents cultivent et se cultivent. Logés, nourris, intéressés aux profits, visités souvent par le patron, qui mange et bêche avec eux, surveillés par un ex-boxeur, qui d'ailleurs n'a jamais eu à déployer ses poings, les gaillards prennent vite de splendides habitudes d'un travail qui leur dit quelque chose.

En 1938, ils ont vendu :

60,000	épis de blé d'Inde,
6,000	minots de maïs égrené,
3,000	» » fèves soya,
1,500	» » tomates,
1,150	» » patates,

et des tonnes de soixante variétés d'autres légumes, que les acheteurs paient sur place 20% plus cher pour leur haute qualité, peut-être aussi pour coopérer. Parfois deux récoltes par été : après des pois hâtifs, vite on sème du sarrasin, qu'on fera moulin pour la galette, après que dix ruches en auront pris le miel doré.

Tous comptes payés, le profit net a été de \$6,000, dont chacun a reçu \$96.97 en plus d'un salaire bénévole que leur paie le millionnaire. Cet argent va presque tout aux familles de ces jeunes, et à la banque des employés de Ford, — ce qui réjouit le coeur du maître.

En 1939, Ford, qui a doublé le nombre de ses protégés, devait tripler leur production. Il est tout fier de cette expérience et de ses rescapés de la misère : « Ils sont comme presque tous les jeunes. Donnez-leur une chance, et ils s'aideront eux-mêmes. » C'est ainsi qu'un grand vieillard fait jaillir de la bonne terre une belle moisson d'aliments et une encore plus belle moisson d'hommes. Pas de prison pour ces jardiniers, mais de l'avenir, du sens moral, de la débrouillardise !

Et chez nous, les amis ? Laisserons-nous toujours les sortis-d'écoles, et les sortis-de-prison, se ronger la cervelle à se décourager ? Ne chercherons-nous que d'introuvables places du gouvernement ou des secours de chômage ? N'utiliserons-nous pas les lots vacants au soleil, qui ne demandent qu'à four-

LE SUFFRAGE FEMININ

(Suite de la première page)

La femme suisse a aussi une deuxième mission : exercer une influence dans la cité. Lisons plutôt : « Une influence dans la cité. Une influence pour la cité, une influence nationale. Mais une influence en dehors de la politique, dans le sens rétréci et vulgaire que toute démocratie impose à ce terme : la politique des partis, la politique des intérêts, la politique des cafés. Cette politique-là envahit tout, recouvre tout, dégrade tout. Elle divise quand il faudrait unir, car elle a perdu la notion de l'intérêt général et même la notion de la Suisse. Elle se décompose d'ailleurs, mais, en se décomposant, elle risque de nous conduire à une catastrophe. Je ne vois pas la femme là-dedans : loin d'améliorer les moeurs électorales, elle serait déformée, avilie par elles. L'action de la femme dans la vie publique sera donc d'autant plus forte que la femme saura d'elle-même renoncer au féminisme. »

De Reynold ne se contente pas de prendre une attitude : il la motive par une explication philosophique aussi simple que profonde : « Si le rôle de l'homme est politique, celui de la femme est social. A l'homme de défendre l'Etat, à la femme de défendre la société. Mais la société est plus importante que l'Etat, car l'Etat est fait pour la société, non la société pour l'Etat. C'est ce qu'on oublie aujourd'hui où l'Etat écrase la société afin de l'absorber tout entière en lui. D'où cette tyrannie anonyme et bureaucratique : l'étatisme... Etat plus société égale nation : la femme doit défendre la nation en défendant la société contre l'étatisme masculin... La femme défendra donc la société en demeurant assise aux sources de la vie sociale qui sont la famille, la maison, le domaine, le lieu, la cité. Voilà le trésor qui est confié à la femme. La femme est la gardienne de l'autel où sont les pénates, du tombeau où sont les morts, du berceau où la vie commence, du foyer dont elle ne doit jamais laisser s'éteindre le feu. »

Mais c'est en entier qu'il faudrait citer ce remarquable billet dont la conclusion, — on nous permettra ce dernier emprunt, — nous entraîne aux sommets de la sociologie chrétienne. La femme suisse accomplira sa mission indispensable pourvu qu'elle y mette beaucoup d'amour : « Quel amour ? L'amour de la vie, puisque la femme est faite pour donner et conserver la vie. Et, dans la vie, l'amour de ce qui dure, de ce qui est permanent, de ce qui est éternel. L'amour du foyer, l'amour de la famille, l'amour de la cité, l'amour de la patrie, l'amour de Dieu. Et voici bien le suprême devoir de la femme suisse : le devoir de religion, le devoir de piété. Le plus grave danger qui menace notre pays (comme tous les pays de notre monde désaxé : le Canada, le Québec...), c'est le matérialisme épais dans lequel il est tombé, — cette conception purement économique de l'Etat, de la société nationale. Notre vieux pays chrétien a perdu son atmosphère spirituelle. Il faut la lui rendre. « Défense spirituelle du pays » : on ne sait plus, tant est grande la confusion des idées et des mots, ce que signifie cet adjectif. Il signifie la vie de l'âme, la vie intérieure; il désigne ces sommets par lesquels une patrie se relie à Dieu. »

Devant ces hautes considérations, l'argument du qu'en-dira-t-on, décisif pour certains esprits, perd singulièrement de son poids : ... Tous les Etats des Etats-Unis et toutes les provinces du Canada ont accordé aux femmes le droit de vote ! Seul le Québec tire de l'arrière... comme toujours ! — Il n'y a pas si longtemps, tous les Etats des Etats-Unis et toutes les provinces du Canada avaient adopté la prohibition comme la forme définitive et parfaite du contrôle des boissons... Seule la retardataire province de Québec tirait de l'arrière... comme d'habitude ! On connaît l'épilogue de cette drolatique aventure collective... Québec n'y a pas eu le plus vilain rôle ! — Tous les Etats des Etats-Unis et toutes les provinces du Canada ont sanctionné le divorce. Québec devrait-il, pour se mettre à la page, jeter à la voirie son idéal chrétien et adopter le divorce ? Et pourquoi pas aussi la stérilisation adoptée déjà dans vingt-huit Etats de la République voisine ?

Si Québec s'avise d'accorder ou de ne pas accorder le droit de vote à ses citoyennes, c'est peut-être bien l'affaire du Québec, qui n'a de compte à rendre à personne, ni aux Etats des Etats-Unis, ni aux autres provinces du Canada, pas même au gouvernement central d'Ottawa.

Mais, en fait, le vote des femmes sera-t-il accordé aux femmes du Québec ? C'est une question libre : il appartient à notre gouvernement d'en décider. Nous connaissons bientôt la décision. Quant à nous, nous sommes portés à croire que, même s'il est adopté, il ne changera pas grand-chose à la pratique quotidienne de la vie et encore moins à... la politique.

S'il devait être adopté, nous souhaitons à M. Godbout, comme chef du gouvernement, de n'avoir pas à faire dans quelques années l'aveu significatif que faisait Ramsay MacDonald lors de son passage à Montréal, à une haute personnalité de la métropole : De toutes les mesures que j'ai fait adopter, la seule que je regrette, c'est le suffrage féminin, parce que les femmes mettent à la politique encore plus de passion que les hommes.

nir un peu de travail d'amateur et beaucoup de provisions pour la table ? Vite, une ferme de convalescence morale pour les jeunes ex-prisonniers, qu'on doit éloigner des tentations, initier au labeur honnête !... Si nous ne pouvons espérer une organisation à la Ford, du moins pouvons-nous obtenir pour les chômeurs quelques traits de charrie des pouvoirs publics : Montréal a fait labourer en bloc les lots du quartier Préfontaine; Québec y a fourni un agronome et des graines de semence. Pourquoi ne pas centupler le système ? Cela économiserait beaucoup sur les petites paies, et sur les bons de la charité ou des secours publics, qui nourrissent un chien avec un morceau de sa queue...

Si la misère généralisée ne réussit pas à nous secouer de la routine, c'est à désespérer. Le bon Dieu nous fournit un sol épatant, et de la pluie et du soleil, et des bras, même des doigts où brillent des bagues, car les dames et les fillettes ne sont pas les moins prises par le goût du jardinage. Organisons-nous par paroisses, puis par quartiers; relevons nos pauvres pauvres, prions pour les biens de la terre — et à l'oeuvre ! A l'autonne, vous en direz des nouvelles...

Quant aux fermes pour les sortis-de-prison, demandons-les à Québec.

Le communisme hors la loi !

D'après les compilations que nous avons pu faire, le Parti communiste a recueilli aux dernières élections fédérales 13,778 votes répartis entre dix candidats. Il en avait obtenu 26,789 en 1935 avec treize candidats. Cette diminution marque-t-elle un affaiblissement du Parti ? Pas nécessairement. Les dernières élections se sont faites pour lui dans des conditions beaucoup plus difficiles qu'en 1935. La propagande ouverte lui était presque impossible. Il n'avait, sauf un ou deux, plus de journaux. Ses circulaires furent confisquées en plusieurs endroits, quelques-uns de ses chefs arrêtés. Et malgré cela il obtient un vote encore assez considérable. Le seul candidat communiste dans la province de Québec a même plus que doublé les voix qu'il avait obtenues il y a cinq ans. Ces résultats devraient nous ouvrir les yeux. Le Parti communiste canadien est fortement organisé. Il obéit aux mots d'ordre de Moscou. Si nous ne voulons pas qu'il répète ici l'oeuvre subversive accomplie en d'autres pays, il n'y a qu'un moyen à prendre : le mettre aussitôt hors la loi.

« La pensée sociale de S. S. Pie XII »

(Suite de la première page)

bilités. Quelques mois avant sa mort, S. S. Pie XI faisait aux Universités catholiques un impérieux devoir de « cultiver d'une manière spéciale les sciences politiques, sociales et économiques » (Lettre Solemnia jubilaria du 21 septembre 1938, à l'Université catholique de Washington). Dès 1931, le secrétaire d'Etat de Pie XI, à l'occasion de la Semaine sociale de Mulhouse, recommandait particulièrement aux catholiques l'étude assidue de la science sociale, « cette science sociale conforme aux principes du christianisme; qui est une des nécessités capitales de notre temps ».

En justice ! « Pour faire prévaloir la morale du Christ, pour la réaliser et l'intégrer effectivement dans les affaires et le travail, — en même temps que dans les lois, — il importe de fournir à la société des élites vraiment chrétiennes, c'est-à-dire des intelligences éclairées sur le vrai sens de la vie, des consciences sensibles aux plus délicates indications du devoir, des âmes disciplinées et fortifiées par la grâce des Sacraments. » (Ibid.)

En charité ! Vérité, justice et charité sont nécessaires, mais par-dessus tout la charité. « ... Sages programmes, larges organisations, tout cela est fort bien; mais, avant tout, le travail essentiel est celui qui doit s'accomplir au fond de vous-mêmes, sur votre esprit, sur votre coeur, sur toute votre conduite. Celui-là seul qui a établi le Christ roi et centre de son coeur, celui-là seul est capable d'entraîner les autres vers la royauté du Christ... » (Paris, 13 juillet 1937.)

Mais c'est tout le volume qu'il faudrait citer.

R. B.

Soirée éducative sur le logement

La soirée éducative sur le logement, avec films, projections et causeries, annoncée dans le dernier numéro de l'Ordre nouveau, a eu lieu le 30 mars. Succès inespéré, tant par le nombre des assistants que par leur qualité, plusieurs sociétés et groupements importants ayant tenu à se faire représenter. C'est signe que notre population est peut-être moins apathique qu'on le dit communément, mais qu'elle attend pour marcher qu'on la guide et qu'on l'aide : leadership, comme disent les Anglais. Exigence légitime, trop souvent frustrée !

L'Église et l'ordre social

Lettre pastorale de l'épiscopat américain

La publication de ce document, paru le 7 février dernier et signé par les archevêques et évêques qui constituent la commission administrative de la National Catholic Welfare Conference et qui parlaient au nom de tout l'épiscopat des Etats-Unis, fut considérée comme un événement de grande importance. Non seulement les catholiques, mais tout le peuple américain, peut-on dire, s'intéressa aux vues exprimées par la hiérarchie. Elles auront certainement une grande influence sur l'orientation sociale du pays.

Le Canada peut ressentir aussi les effets bienfaisants de cette lettre qui touche à un grand nombre de nos problèmes. Aussi il importe qu'elle soit connue et étudiée, en particulier par nos dirigeants. L'édition anglaise est déjà en circulation. L'Ecole Sociale Populaire vient de la traduire et de la publier en français. Elle forme une brochure de 32 pages qui se vend 15 sous l'exemplaire.

L'ORDRE NOUVEAU

Bulletin bimensuel
de doctrine et d'action sociale
publié par

LES SEMAINES SOCIALES
et l'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Direction: 1961, rue Rachel Est
Administration: 4260, rue de Bordeaux
MONTREAL

Le numéro: 5 sous; l'abonnement: \$1.00